



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché public de prestations intellectuelles

Marché à procédure adaptée

1 - Identification du pouvoir adjudicateur :

Commune de Petite-Île – Service Commande Publique

Adresse : 192 rue Mahé de Labourdonnais, B.P. 28 - 97429 Petite-Île

Téléphone : 02 62 56 79 79

Courriel : marches@petite-ile.re

Adresse du profil acheteur : <https://marchespublics-petite-ile.omnikles.com>

2 - Procédure de passation : Procédure adaptée, passée en application des articles L2123-1 et R2162-1 du Code de la Commande Publique.

3 - Objet du marché : Mission de CSPS de niveau 2 pour l'opération de modernisation de l'adduction et de la sécurisation de la desserte en eau potable de Manapany les Hauts à Petite-Île.

4 - Décomposition en lots : Cette prestation se décompose en deux lots :

- **Lot n° 1 :** Mission de CSPS de niveau 2 pour l'opération de modernisation de l'adduction et de la sécurisation de la desserte en eau potable de la partie haute de Manapany les Hauts à Petite-Île.
- **Lot n° 2 :** Mission de CSPS de niveau 2 pour l'opération de modernisation de l'adduction et de la sécurisation de la desserte en eau potable de la partie basse de Manapany les Hauts à Petite-Île.

5 - Durée du marché : La durée prévisionnelle du marché pour les lots 1 et 2 se termine à l'achèvement des travaux. Les délais de remise des prestations sont indiqués au Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP).

6 - Conditions d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation est disponible gratuitement sur le site internet : <https://marchespublics-petite-ile.omnikles.com>

7 - Critères de jugement des offres : Pour aboutir au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, le Pouvoir Adjudicateur se fondera sur les critères suivants avec leur pondération, pour les lots 1 et 2 :

- Prix : 70 %
- Valeur technique : 30 %

Le détail de la notation est précisé dans le règlement de la consultation.

8 - Critères de sélection des candidatures : Les candidatures qui ne présentent pas de garanties techniques, professionnelles et financières jugées suffisantes ne seront pas admises. Les documents à produire sont indiqués au règlement de la consultation.

9 - Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres ou, en cas de mise en œuvre de la négociation, à compter de la date limite de réception des offres finales.

10 - Date limite de réception des offres : les offres, rédigées en français, devront parvenir par voie électronique via le profil acheteur : <https://marchespublics-petite-ile.omnikles.com> et selon les conditions définies au cadre de réponse avant :

le 13/12/2019, à 12H00 (heure locale, UTC + 4).

11 - Date d'envoi de l'avis à la publication : 29/11/2019.

Petite-Île, le 25/11/2019

Le Maire,
Serge Hoareau